



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 73



Sciences économiques, sociales, de
l'aménagement et du management

de l'Université Lille 1 - Sciences et
technologies - USTL

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Jean-Yves Lesueur

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Yves LESUEUR, Université de Lyon 2

Experts :

M. Alexis BUGADA, Aix-Marseille Université

Mme Sylvie HENNION-MOREAU, Université de Rennes 1

Mme Fleur LARONZE, Université de Haute-Alsace

M. François VATIN, Université Paris Ouest - Nanterre La Défense

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management* (SESAM, ED 73) est l'une des six ED du collège doctoral de l'Université Lille Nord de France, Communauté des Universités et des Etablissements qui a succédé au PRES. Les champs disciplinaires couverts par cette ED concernent plusieurs sections du Comité National des Universités comme l'économie (CNU 05), la gestion (CNU 06), la sociologie (CNU 19), l'ethnologie (CNU 20), la géographie (CNU 23), l'aménagement et l'urbanisme (CNU 24), mais aussi les STAPS (CNU 74). Les domaines de l'économie, de la gestion et de la sociologie restent toutefois fortement représentés avec plus de 74 % des doctorants inscrits.

Le périmètre de l'ED SESAM réunit cinq établissements, i.e. Université Lille 1 (établissement porteur), Université Lille 2, Université Lille 3, Université d'Artois, Université du Littoral Côte d'Opale ou ULCO (ces quatre établissements sont co-accrédités). Les 292 doctorants inscrits en 2013 se répartissent entre sept laboratoires dont deux unités mixtes de recherche (UMR Centre Lillois Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques (CLERSE) et Lille Economie et Management (LEM)) et cinq équipes d'accueil (EA Centre de Recherche Individus Epreuves Sociétés (CeRIES), Dynamique des Réseaux et des Territoires (DYRT), Economie Quantitative Intégration Politiques Publiques Econométrie (EQUIPPE), Equipe de recherche Septentrionale Sport et Société (ER3S) et Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES)). Parmi ces doctorants, 71 % relèvent de Lille 1 et 60 % sont rattachés aux deux UMR CLERSE et LEM.

Le potentiel d'encadrement de l'ED est de 132 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) dont 86 encadrent effectivement au moins une thèse dans l'ED en 2013.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED SESAM bénéficie d'un adossement scientifique de qualité, avec deux UMR et cinq EA dans son périmètre. La bonne intégration des unités de recherche dans les réseaux de recherche internationaux, notamment transfrontaliers, n'a toutefois pas eu d'effets sur l'ouverture internationale de l'ED qui reste peu développée.

L'ED bénéficie de locaux adaptés, concentrés sur le campus de Lille 1, comprenant un bureau de direction, un bureau de secrétariat, une salle de réunion et un local technique. Dix bureaux sont également gérés par l'école et mis à disposition des doctorants, mais essentiellement attribués, « pour des raisons historiques », aux seuls doctorants du laboratoire CLERSE. L'ED bénéficie également d'un support de poste secrétariat à 80 %.

Le fonctionnement de l'ED SESAM témoigne depuis plusieurs années de faiblesses « structurelles » au niveau de la gouvernance. Comme lors de l'évaluation de 2009, le conseil d'ED, qui devrait s'établir à 26 membres, n'est toujours pas en conformité avec l'arrêté du 7 août 2006 au moment de cette visite. La situation de l'ED depuis son évaluation en 2009 a peu évolué. Le nouveau directeur de l'ED, nommé en novembre 2012 a hérité des faiblesses laissées par la gouvernance passée. Il est toutefois pleinement conscient de la situation et compte tenu des nombreuses actions à entreprendre, n'a pu encore bénéficier du temps nécessaire pour adopter avec son conseil les mesures qui s'imposent.

Le bilan de l'ED lors de la période couverte (2009 - 2013) fait apparaître une absence de lisibilité de sa politique scientifique dans tous ses champs d'intervention. Le conseil s'est réuni au cours de ce dernier contrat quinquennal avec une certaine régularité (au moins trois fois par an). Les problèmes y sont régulièrement discutés mais aucune décision n'a jusqu'ici été prise par la direction, ce qui contribue au faible sentiment d'appartenance à l'ED ressenti par les doctorants. Comme le bilan l'évoque, la prérogative essentielle du conseil d'ED reste de fait confinée à la sélection des candidatures aux contrats doctoraux. Il n'existe pas de règles propres à l'ED concernant

les modalités d'entrée en thèse, ni accompagnant les demandes de dérogations pour réinscription après la troisième année, ni pour l'attribution des aides financières aux doctorants. En l'absence de toute politique scientifique, une forte délégation est encore accordée aux laboratoires (comme en atteste la présence de « responsables des études doctorales » dans les laboratoires), voire à l'UFR (pour les formations), pour ce qui concerne la gestion d'activités relevant du ressort de la gouvernance de l'ED. La politique de communication (page web, réunion de rentrée, diffusion dans les laboratoires) reste insuffisante, les doctorants ayant beaucoup de difficultés à identifier les actions de l'ED comme sa structure, diluées à leurs yeux dans celles des laboratoires ou du collège doctoral.

Ni la lecture du bilan d'activité, ni la visite sur site n'ont permis de connaître avec précision les grands postes de dépense du budget alloué par Lille 1 pour un montant de 24 000 €. Le corollaire de l'absence de politique scientifique est également l'impossibilité de mettre en place un budget prévisionnel consolidé et adapté aux financements des actions jugées prioritaires par le conseil. Une partie non négligeable du budget était, il y a peu encore, affectée au financement des frais de jurys de thèse. L'établissement porteur a récemment modifié cette règle en affectant cette charge aux laboratoires. Cette option sera d'autant plus favorable à l'ED, que le budget qui lui est alloué pour animer ses actions reste modeste.

Le faible degré d'intégration du collège doctoral au sein de la nouvelle Communauté des Universités et des Établissements sur le site (pas de mutualisation et redistribution des crédits à la formation doctorale, pas de coordination de la répartition des contrats doctoraux) se traduit par un soutien très asymétrique des tutelles du périmètre à l'ED. L'établissement porteur, Lille 1, assure à lui seul le financement du budget, la mise à disposition des locaux et d'un secrétariat. L'absence de mutualisation et de redistribution au niveau du collège doctoral comme de l'ED, conduit de fait à un traitement inéquitable des doctorants selon leur université d'inscription, que ce soit au niveau des aides financières ou dans la procédure de sélection des candidatures à contrats doctoraux. La région a retenu une politique de fléchage sur thématiques prioritaires de demi-soutiens de contrats doctoraux. Cette pratique conduit à absorber une partie de la dotation de l'ED sur contingent établissement, en affectant des contrats doctoraux sur des sujets qui, s'ils peuvent apparaître prioritaires dans certaines disciplines, sont peu en adéquation avec les axes prioritaires des laboratoires de sciences humaines et sociales.

Encadrement et formation

En matière de durée des thèses, de conditions d'entrée (masters à finalité recherche ou professionnelle, candidatures dérogatoires) et de normes d'encadrement des HDR, la gouvernance de l'ED applique peu ou prou les critères suggérés, lorsqu'ils existent, par les établissements du périmètre. La gouvernance de l'ED n'a pas de règles explicites qui lui soient propres dans ces domaines. Le taux d'encadrement est très raisonnable, autour de 2,5 en moyenne sur la période 2009-2013 avec un maximum de 9 doctorants par HDR. La durée moyenne des thèses soutenues varie entre 4 et 4,5 ans. Cette moyenne doit être relativisée par l'observation de quelques thèses soutenues dans des durées extrêmement courtes (inférieure à deux ans), sans que l'on en connaisse les raisons. La part des doctorants inscrits depuis plus de 5 ans est de près de 20 %, mais les statistiques présentées ne permettent pas d'identifier la distribution des anciennetés au-delà de 5 ans. L'analyse statistique des correspondances flux-stock, ne permet pas d'expliquer la relative stabilité des effectifs autour de 280-300 doctorants observée depuis 2009. Le rapport entre les inscrits en début d'année et le nombre de thèses soutenues dans l'année fait apparaître un taux de survie de 8 ans et plus sur la période. Avec un flux d'entrées moyen chaque année de l'ordre de 70 doctorants et un volume moyen de soutenances de 32 thèses, la stabilité du nombre d'inscrits ne peut s'expliquer que par des abandons ou non-réinscriptions, non renseignées dans le bilan. Le pourcentage de doctorants bénéficiant d'un financement en lien avec la thèse est de 30 % en 2013 contre 42 % en 2009, ce qui constitue une baisse inquiétante.

La politique de formation de l'ED se décline officiellement en trois composantes, l'une assurée par les laboratoires, l'autre spécifique à l'ED et la troisième relevant des modules transversaux proposés par le collège doctoral. Il n'existe aucune obligation de suivi des formations par les doctorants, ni de validation sous forme de crédits. La participation des doctorants de l'ED 73 aux formations proposées par le Département Carrières et Emplois du collège Doctoral est très faible. Le bilan ne fait état ni du nombre, ni du volume horaire, ni de la qualité des participants aux séminaires de formation spécifiques financés par l'ED. Les échanges avec le directeur d'ED n'ont pas permis d'évaluer avec précision le montant du budget consacré à ce volet. Les enseignements en question seraient rétribués par l'ED à l'UFR et comptabilisés dans les services de certains enseignants chercheurs. La politique de formation reste donc au final presque exclusivement décentralisée au sein des laboratoires, lesquels orientent parfois leurs doctorants vers les formations de masters recherche qu'ils soutiennent. La politique de formation doctorale est de fait peu identifiable en tant que telle et le caractère non obligatoire de la participation des doctorants aux formations qu'elle organise rend peu lisible l'effort de l'ED dans ce domaine.

En dehors de la réunion de rentrée solennelle, l'ED n'organise pas de rencontre scientifique régulière mobilisant à un moment donné de leur cursus, certains de ses doctorants. Il n'existe pas de comité de suivi des thèses dans l'ED ni de dispositif particulier concernant le traitement des demandes de dérogations pour réinscription au-delà de la 3^{ème} année de thèse. Ceci explique sans doute le constat fait précédemment d'un taux d'abandon assez élevé. Enfin, si l'ouverture internationale de l'ED à l'entrée en thèse est satisfaisant (14 % des doctorants sont titulaires d'un master étranger), la dimension internationale des activités de l'ED est anormalement peu développée (pas d'accords de PhD program ou d'organisation de Workshop avec des universités étrangères voisines), si on prend en considération sa localisation géographique et les coopérations transfrontalières des laboratoires de son périmètre.

Suivi et Insertion

Il existe deux dispositifs de suivi des docteurs, l'un mis en place par l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) de Lille 1, et l'autre mis en œuvre par l'ED qui consiste à interroger les directeurs de thèse sur le devenir des docteurs trois ans après la soutenance. Le taux de réponse des deux enquêtes ne dépasse pas 50 %, ce qui incite à se montrer prudent sur l'interprétation des résultats. On note toutefois qu'entre 24 et 28 % (selon l'enquête mobilisée) des sortants de 2009 sont insérés dans l'enseignement supérieur et la recherche ce qui est un résultat plutôt satisfaisant sur ce segment.

● Appréciation globale :

L'ED 73 SESAM est caractérisée par des problèmes structurels, déjà soulignés lors de l'évaluation en 2009, et qui n'ont pas trouvé de réponse sous la gouvernance qui a précédé la nomination du nouveau directeur d'ED il y a douze mois. Le nouveau directeur hérite d'une situation difficile dont il a pleinement conscience. Le conseil de l'ED est toujours incomplet et l'ED n'a toujours pas de politique scientifique lisible dans tous les secteurs qui relèvent directement de sa compétence (gestion des flux, formation doctorale, soutien à l'encadrement au cours de la thèse, aides financières, ouverture internationale, communication, etc.). L'essentiel des activités de l'ED est délégué aux laboratoires, ce qui réduit fortement la lisibilité de son action auprès de ses doctorants. L'utilisation du budget n'est pas maîtrisée et l'absence de politique scientifique ne permet pas d'établir de prévision dans ce domaine avec ciblage prioritaires par poste.

Au-delà, la faible intégration du niveau doctorat au sein du collège de la nouvelle Communauté des Universités et des Etablissements, conduit à une contribution très asymétrique des établissements du périmètre de l'ED à ses moyens. Cette situation donne peu de liberté de mutualisation à une ED dont les doctorants sont spatialement éclatés. Elle conduit à un traitement inéquitable de doctorants appartenant à une même ED. Enfin, la présence sur un même site de doctorants en sciences de gestion répartis entre deux écoles doctorales (ED 73 et ED 74 *Sciences juridiques, politiques et de gestion*) est d'autant plus difficile à comprendre qu'au-delà de cette structuration, l'étanchéité semble à ce jour forte entre les deux structures. On se trouve en présence sur le site d'une structuration des ED qui, d'une part, réunit des disciplines hétérogènes dans l'ED 73, et, d'autre part, n'assure pas la coordination unifiée de doctorants relevant de la même discipline.

● Points forts :

- Adossement scientifique.
- Changement récent du directeur de l'ED, conscient des problèmes structurels de son ED et des enjeux de son évolution.

● Points faibles :

- Absence de politique scientifique autonome et lisible de l'ED et trop forte délégation accordée aux laboratoires, notamment dans le suivi des doctorants.
- Politique de formation doctorale ni affirmée ni clairement identifiable.
- Taux d'abandon encore non maîtrisé.
- Composition du conseil de l'ED non conforme à l'arrêté de 2006.
- Implication insuffisante et asymétrique des tutelles / coordination imparfaite entre les besoins de l'ED et l'offre du collège doctoral.
- Politique internationale insuffisante au regard du potentiel et des opportunités transfrontalières.

Recommandations pour l'établissement

La gouvernance de l'ED SESAM devrait recevoir un soutien unanime et convergent de tous les acteurs de son périmètre (établissements, laboratoires, collège doctoral) pour permettre à sa gouvernance de mettre en place une politique scientifique clairement identifiable sur le site.

En adéquation avec la construction à venir d'une politique scientifique explicite, il serait utile de développer le soutien financier des établissements co-accrédités, d'accroître les moyens en personnel de l'ED et de mettre en conformité la composition du conseil de l'ED.

La mise en place d'une politique de formation doctorale devrait se faire dans un esprit d'équité et de transparence vis-à-vis des disciplines représentées par les doctorants inscrits en thèse.

Afin de réduire le taux d'abandon, il serait utile d'organiser le suivi des thèses (comité de suivi, par ex.) au niveau de l'ED ou, à tout le moins, de renforcer la coopération entre les unités de recherche et l'ED. Il conviendrait, également, de construire une politique de gestion des inscriptions dérogatoires.

La politique internationale de l'ED gagnerait à être développée en s'appuyant sur les ressources des sites et les collaborations internationales des laboratoires de son périmètre (mise à disposition systématique de l'ED des séminaires des professeurs invités étrangers, voire de supports spécifiques gérés par l'ED).



Observations de l'établissement



Université Lille Nord de France

Pôle de Recherche
et d'Enseignement Supérieur

CS 90005 - 59044 Lille Cedex
Tél : 433 (0) 320 436 520
Fax : 433 (0) 320 436 579

**Le Président
De la Communauté d'Universités et
d'Etablissements Lille Nord de France**

à

**Monsieur le Président
De l'Agence d'Evaluation de la Recherche et
de l'Enseignement supérieur**

Lille, le 24 mars 2014

N/Réf : PhR/MLM/SB/2014/n°116

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations des directeurs des écoles doctorales relatives au rapport AERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe ROLLET

Observations concernant l'articulation du collège doctoral par rapport aux ED thématiques régionales.

La plupart des rapports d'évaluation des ED soulignent très positivement l'articulation et la complémentarité des actions qui ont été déléguées au collège doctoral (Carrières et Emploi, Actions Internationales) avec celles qui sont menées en propre par les ED régionales.

ED Biologie Santé

« L'offre de formation est très riche et diversifiée. La formation professionnalisante incluant les doctoriales est remarquablement organisée par le collège doctoral. »

« De plus, la forte implication du collège doctoral dans l'offre de formation à visée professionnalisante est remarquable et les missions du collège et de l'école sont très complémentaires. »

ED SPI

« La mutualisation intelligente des formations au sein du collège doctoral mérite d'être saluée, notamment au travers de nombreux événements communs organisés. »

« La création du collège doctoral, avec des missions bien identifiées et distinctes de celles de l'ED, est une réussite. Elle permet une mutualisation harmonieuse des missions de formation, de politique internationale et de suivi. La participation aux actions mutualisées est très bonne. »

ED SMRE

« Le soutien apporté par la ComUE au collège doctoral est remarquable. Il est nécessaire qu'il monte en puissance pour toucher, en particulier via ses formations et ses actions de suivi, une population de plus en plus large. Il serait donc vital d'accompagner cette montée en puissance. »

En revanche les commentaires relevés dans le rapport de l'ED SESAM sont en complète contradiction avec les précédents :

« Le faible degré d'intégration du collège doctoral au sein de la nouvelle Communauté des Universités et des Etablissements sur le site (pas de mutualisation et redistribution des crédits à la formation doctorale, pas de coordination de la répartition des contrats doctoraux) se traduit par un soutien très asymétrique des tutelles du périmètre à l'ED. ...

...L'absence de mutualisation et de redistribution au niveau du collège doctoral comme de l'ED, conduit de fait à un traitement inéquitable des doctorants selon leur université d'inscription, que ce soit au niveau des aides financières ou dans la procédure de sélection des candidatures à contrats doctoraux. » (

S'agissant du même collège doctoral, il serait bon que les commentaires soient en harmonie entre les différents rapports, et qu'en particulier pour l'ED SESAM, les critiques faites à l'ED ne soient pas confondues avec des appréciations sur les actions du collège, unanimement salué pour son fonctionnement et ses apports à la communauté.



Villeneuve d'Ascq, le 24 mars 2014

A l'attention du président du comité de visite de l'AERES pour l'ED SESAM,

Cher collègue,

En tant que directeur de l'ED SESAM, je sais gré au comité de visite de l'AERES d'avoir compris la situation particulière dans laquelle se trouve l'école doctorale. Une réorganisation a été entreprise depuis un an et demi. Elle est bien sûr encore en cours, soutenue et accompagnée par le conseil de l'ED. Le rapport fournit en outre des indications précieuses sur les points à améliorer : préciser les modalités d'entrée en thèse, indiquer les motifs de dérogation pour réinscription après la 3e année, améliorer la communication auprès des doctorants, introduire davantage d'équité entre les doctorants des différents établissements, assurer un meilleur suivi des participants aux séminaires propres de l'ED, mais aussi mettre en place des comités de suivi de thèse. Nous tâcherons évidemment d'organiser un fonctionnement qui va dans le sens de ces recommandations, en consultant les doctorants autant que nos tutelles et partenaires.

Quelques remarques méritent néanmoins d'être faites sur le rapport du comité AERES.

En ce qui concerne la conformité du conseil de l'ED à l'arrêté ministériel du 7 août 2006 : lors de la visite du comité, la conformité du conseil s'était déjà grandement améliorée par rapport à la situation de la précédente visite de l'AERES en 2009, vu qu'il y avait bien les 5 représentants étudiants dûment élus (contre 2 non élus précédemment), une représentante des personnels administratifs (aucune auparavant), et 5 représentants extérieurs (aucun auparavant).

En ce qui concerne le budget : l'année 2013 a été une année très particulière, durant laquelle la ventilation du budget de l'ED a été fortement modifiée, à la demande du VP recherche de Lille 1. Alors qu'auparavant le budget était principalement consacré au financement des jurys de thèse, ce poste de dépense a été supprimé au profit des dépenses de formation des doctorants, en particulier pour leurs déplacements en colloque. Ce profond changement nécessite une réorganisation qui doit être longuement discutée avec les laboratoires. Quoi qu'il en soit l'année 2014 s'ouvre avec une ventilation du budget discutée et approuvée en conseil de l'ED, avec un prévisionnel de 12 000 € sur les déplacements en colloque et 9 000 € sur la formation (séminaires ED + français langue étrangère + séminaires professionnalisants du Collège doctoral).

ÉCOLE DOCTORALE SÉSAM - ED 73



Toujours sur le budget, concernant la dépense prévisionnelle des séminaires propres de l'ED, même si je n'ai pas un souvenir parfaitement exact de nos échanges sur ce point, il me semble bien vous avoir fourni cet ordre de grandeur : 100 heures de séminaire à 60 € de l'heure environ, soit une dépense annuelle de l'ordre de 6 000 €.

Il est indiqué en page 4 du rapport, dans la dernière phrase du 3^e §, que les demi-contrats de la Région sont « peu en adéquation avec les axes prioritaires des laboratoires ». Or il faut préciser que ce sont bien les laboratoires qui définissent, en fonction de leurs axes prioritaires, les sujets qu'ils décident de transmettre à la Région.

Les abandons de thèse sont désormais repérés et comptabilisés automatiquement, grâce au logiciel d'inscription pédagogique mis en place à la mi-2013 : lorsqu'un doctorant ne procède pas à sa réinscription, il est placé dans une catégorie « Abandon ». Sa situation est ainsi connue et son cas peut être traité.

Pour terminer, quelques mots sur le caractère non obligatoire des séminaires de formation doctorale de l'ED SESAM. Il est important de noter qu'il s'agit d'une décision du conseil d'ED : le conseil a décidé, à la majorité, de ne pas rendre obligatoire la formation doctorale. Il est bien écrit dans l'arrêté ministériel du 7 août 2006 que les ED « proposent » des formations, et non pas qu'elles les imposent. Nous avons donc choisi de ne pas les rendre obligatoires, mais il nous faudra bien sûr rediscuter régulièrement de cette question très importante.

Veuillez recevoir, cher collègue, l'assurance de ma considération distinguée,
Renaud Fillieule
Professeur de sociologie, Université Lille 1
Directeur de l'ED SESAM